



# Montpeyroux

**Bulletin Municipal**  
**Numéro 9**  
**Janvier 2013**

## Sommaire



**Page 2 :** Edito du Maire



**Page 3:** Bilan de 4 années de travaux



**Page 4 :** Etat civil – Agendas de la mairie



**Pages 5 à 8 :** Infos diverses

**Page 9 :** Les pompiers nous informent



**Page 10:** Un livre est né



**Pages 11 à 19:** Extraits des séances municipales

**Pages 20 à 21 :** Travaux

**Pages 22 à 24 :** Retour sur images

**Pages 25 à 27 :** L'école – RPI Coudes/Montpeyroux

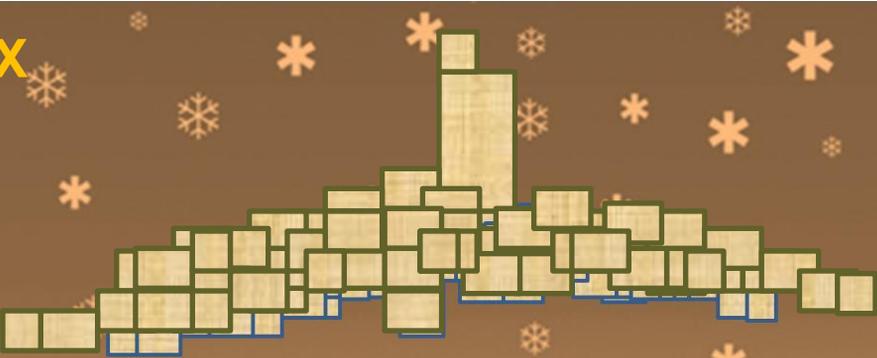
**Pages 28 à 31:** Paroles d'Associations

**Page 28 :** La Page des Petits



Directeur de publication.....Christophe Rochette  
Rédaction, photos numériques et mise en page... Mairie de Montpeyroux  
Tirage..... 200 exemplaires  
Impression .....Imprimerie Centre-Com Issoire





L'année 2012 s'est achevée...place à 2013 ! .....

**P**our 2013, et en fonction du contexte économique difficile sur le plan national, je réaffirme **les principes de rigueur et de prudence qui nous animent** dans toutes nos décisions. Nous continuerons à n'engager des programmes qu'en fonction de nos moyens financiers, et à préférer repousser des projets qui risqueraient de surendéter notre commune. C'est ainsi, que pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, nous avons pu jusqu'à présent, réaliser nos projets sans augmenter les taux de nos impôts locaux.

**L'année 2013** sera notre dernière année de rattachement à la **Communauté de communes des Coteaux de l'Allier**. Il nous reste une année de travail en commun, **mais je tiens d'ores et déjà à témoigner à l'ensemble des élus et des membres du secrétariat** de cette communauté, combien je suis reconnaissant de l'appui et de l'aide qu'ils m'ont apportés durant ces 4 dernières années. L'accueil qu'ils m'ont réservé en début de mandat m'a notamment beaucoup touché puisqu'ils m'ont facilité la tâche à trouver ma place au sein du groupe, moi qui étais le petit nouveau. Je tiens, en retour, à leur témoigner combien j'ai toujours apprécié le dynamisme et l'efficacité de nos réunions. Réunions dans lesquelles il règne toujours une bonne ambiance de travail. **C'est dans cette continuité, qu'en 2014 nous rejoindrons la Communauté de communes de Couze Val d'Allier**, avec ce même état d'esprit qui m'anime et avec ce même plaisir et désir de travailler ensemble.

**A** chacun des conseils d'école de notre groupe scolaire RPI Coudes/Montpeyroux, il est toujours satisfaisant de mesurer **la volonté du corps enseignant** d'être en constante évolution, **et celle de nos deux communes** à fournir aux élèves un environnement confortable et agréable, notamment par la rénovation des classes et l'achat de mobilier scolaire.

**L'équipe municipale** vous a régulièrement tenus informés, par le biais du bulletin semestriel, **des travaux et des projets réalisés ou engagés**, aussi, je ne m'attarderai pas sur ce sujet, d'autant qu'un bref **bilan des 4 années écoulées** se trouve en page 3 de ce bulletin.

**L'année 2012** s'est terminée par l'annonce d'une bonne nouvelle, puisqu'elle concerne **la naissance du «Carnet de village de Montpeyroux»** écrit par une jeune auteur de 26 ans, Pauline Collange, demeurant à Montpeyroux. Ce livre, joliment illustré, présente le résultat de cinq années de ses recherches sur l'historique du village.

Je profite de cet édito pour souhaiter très **chaleureusement la bienvenue à tous ceux** qui ont choisi de s'installer sur notre village en 2012 et je leur souhaite une parfaite intégration.

**À tous ceux et celles qui font vivre nos associations**, j'exprime ma reconnaissance pour leur implication dans la vie de notre village le temps d'un week-end, et je leur confirme mon soutien et mes encouragements à poursuivre dans cette voie. Enfin, je remercie **tous les membres de mon équipe municipale**, ainsi que toutes **les personnes bénévoles** qui apportent une aide précieuse pour le village, que ce soit dans la tenue de la bibliothèque, dans les travaux de la commission environnement, dans le jardin des enfants géré par Agathe, ou dans bien d'autres investissements ...

**Au nom du Conseil Municipal, permettez moi de vous souhaiter une excellente année 2013. A chacun d'entre vous, je souhaite santé, bonheur, et réussite.**

**Que tous vos souhaits pour la nouvelle année se concrétisent !**

**Bien cordialement, votre Maire, Christophe Rochette**

#### Restauration/Aménagement cadre de vie

Restauration du porche

Réfection de la porte d'accès au niveau supérieur du porche

Reconstruction des 2 murs effondrés rue de Tralume

Reconstruction du mur effondré rue du Chaume (face à la maison de Mr Dumazel)

Réfection de pavage (Passage voûté situé proche de la mairie, avec accès Montée des Gardes)

Restauration d'un logement communal dans l'ancienne école

Restauration des bâtiments locatifs en mauvais état (chauffage, huisseries)

Changement de la chaudière de l'ancienne école

Création d'une bibliothèque

Restauration de tous les bancs du village, et fabrication de jardinières

Réaménagement du square derrière l'église (+jardin aromatique)

Réalisation d'une nouvelle barrière (square situé derrière l'église)

Goudronnage de l'Impasse des Gaulois

Réfection de la rue des Pradets

Réfection de l'évacuation des eaux pluviales de la rue des Pradets

Réparation et changement de réseau d'égout

Enfouissement de la dernière tranche des réseaux électriques basse et haute tension

Réfection des chéneaux de l'église

#### Aménagement de parkings / Aménagement de sites

Aménagement du parking visiteurs

Parking pour les résidents rue du Chaume

Parking pour les résidents rue de la Reine

Nettoyage de la carrière (entrée village)

#### Communication

Réalisation d'une plaquette touristique pour le village (Français et Anglais)

Réalisation d'une 1<sup>ère</sup> plaquette des 4 plus beaux villages du Puy de Dôme

Réalisation d'une plaquette d'accueil pour les nouveaux habitants

Création du site internet du village

#### Pour les jeunes

Installation d'une cabane pour le jardin des enfants (jardin d'Agathe)

Ouverture d'une salle pour les jeunes avec mise à disposition de jeux (baby foot, table ping-pong...)

Agrandissement de l'aire de jeux pour les petits et installation de nouveaux jeux

#### Animations

Rassemblement des 4 villages de Montpeyrroux

Silence! On tourne.... : Soirée découverte de 5 films d'un Club Vidéo de Clermont Fd, dont l'un tourné sur le village.

Atelier sur le thème de « La Mémoire » organisé à la Bibliothèque

Dans le cadre de la Journée de la femmes, soirée-rencontre autour du thème « 5 femmes, 5 parcours »

Rencontre organisée à la bibliothèque sur le thème : « Montpeyrroux a fait parler ses photos anciennes »

#### Autres réalisations

Enlèvement des antennes Bouygues télécom

Contrat avec la Lyonnaise pour le nettoyage des égouts

Vérification et remise en état des bouches à incendie

Pose d'un défibrillateur rue de la Grande Charreyre

Achat de 2 barnums, de tables et de bancs, mis à la disposition des associations

Renouvellement de tous les véhicules communaux

### Naissance:



Lise Jade BRIGAS COUFORT  
est née le 9 septembre 2012.  
Fille de Jérôme BRIGAS et Cécile COUFORT.

*La commune présente ses  
compliments aux  
heureux parents et ses  
plus sincères vœux de  
bonheur à Lise*

### Mariage :



Laurent DURIF et Béatrice TATON se sont  
mariés le 22 décembre 2012

*La commune présente ses  
meilleurs vœux  
de bonheur aux mariés*

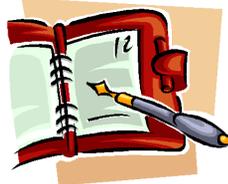
### Décès :

Joëlle GOUGNAUD épouse RIBANO  
est décédée le 11 novembre 2012



*La commune prend part  
à la peine des familles  
et de ses proches et les assure  
de ses très sincères  
condoléances*

## Agenda de la Mairie des 6 prochains mois



### Les Vœux de la municipalité:

Dimanche 20 Janvier 2013 à partir de 11 heures (salle culturelle )

### Le Goûter des enfants:

Samedi 16 Mars 2013 à partir de 16 heures (salle de la Mairie )

### Journées commémoratives :

Mardi 19 Mars : Commémoration de la fin de guerre d'Algérie

Mercredi 8 Mai : Commémoration Armistice 1945

### INFO acte administratif:

Les autorisations de sortie de territoire et les laissez-passer préfectoraux sont supprimés à compter du 1er janvier 2013. Un mineur français pourra désormais franchir les frontières muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa seule carte nationale d'identité s'il circule dans l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, la Suisse, le Lichtenstein, Monaco, Andorre, St-Marin ou le Saint-siège. *Circulaire préfectorale du 20/11/2012*

Agenda du  
SICTOM



Bac Gris

MARDI - VENDREDI



Bac Bleu  
(recyclage)

MARDI SEMAINE PAIRE

### LA CARTE JEUNES NOUVEAU MONDE



En janvier 2012, la Région Auvergne a lancé pour les 18-25 ans une nouvelle aide à l'autonomie sous la forme d'une carte de paiement inédite en France : la Carte Jeunes Nouveau Monde.

Le fonctionnement de la Carte Jeunes Nouveau Monde est simple, puisque pour le paiement, c'est le même que celui d'une carte bancaire !

L'aide est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans qui sont, soit **étudiants boursiers**, soit des jeunes en **recherche d'emploi** suivis par une Mission locale depuis plus de 3 mois.

Sous condition de ressources, l'aide créditée par la Région Auvergne, va de 200 € à 600 €.

**Aujourd'hui la Carte Jeune Nouveau Monde**, leur permet de financer plusieurs types de prestations, en toute autonomie, en fonction de leurs besoins : mutuelle, permis de conduire, abonnement transports en commun, assurance logement, contraception et pilule du lendemain, tickets de restaurant universitaire, frais de scolarité...

### DÈS MAINTENANT, DEMANDEZ VOTRE AIDE POUR 2013 :

Depuis le 16 octobre vous pouvez faire votre demande d'obtention de la Carte Jeunes Nouveau Monde pour l'année 2013.

**Pour vous informer, tester votre éligibilité ou vous inscrire, rendez-vous sur le site :**

<http://www.cartejeunes-nouveaumonde.fr/>



### Le site internet du village se porte bien...

...puisque'il observe une **fréquentation moyenne de 200 visiteurs/jour** en période de vacances scolaires.

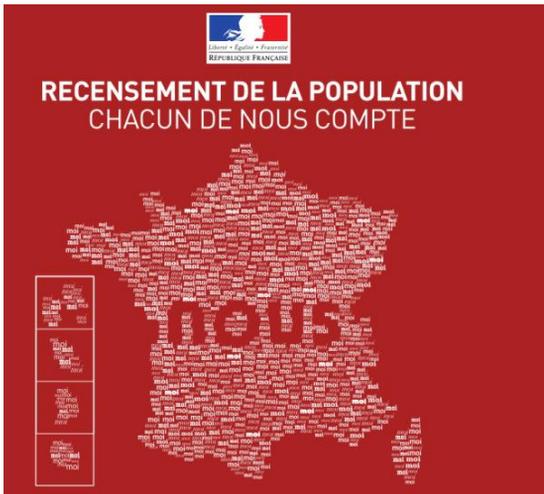
En dehors de celles-ci, le graphique ci-dessous, nous montre une fréquentation moyenne de 100 visiteurs/jour. Ces chiffres ne sont pas négligeables en termes de promotion du village et de diffusion des manifestations organisées par les associations ou les commerçants....**donc, n'hésitez pas à nous transmettre les informations que vous souhaitez insérer sur ce site !**

@ Pour rappel, ce site a été réalisé, et est géré par nos soins.



### Statistiques pour [www.montpeyroux63.com](http://www.montpeyroux63.com)





### Publi-communiqué – janvier 2013 Pour les communes de moins de 10 000 habitants

## Chacun de nous compte

**Toute la population de Montpeyroux sera recensée entre le jeudi 17 janvier et le samedi 16 février 2013**

**Le recensement**, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

**En 2013, Montpeyroux est recensé.** Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. **Et cette année, vous êtes concerné.**

**Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 17 janvier 2013.** Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

**Il vous remettra une feuille** pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

**Lorsque ceux-ci sont remplis**, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 16 février 2013. Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. **C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée. Toutes vos réponses sont confidentielles.** Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

**DU JEUDI 17 JANVIER AU SAMEDI 16 FÉVRIER**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

**À partir du jeudi 17 janvier, l'Insee organise le recensement de la population en partenariat étroit avec les communes. L'objectif : mesurer la population vivant en France et mieux s'adapter à ses besoins.**

**À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?**

- Il permet de connaître la population résidant en France.
- Ses résultats éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.).
- Ils aident également les professionnels à évaluer le parc de logements et à connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à répondre aux besoins de la population.

**MES RÉPONSES SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.**

- Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires.
- Toutes les statistiques produites sont anonymes.
- Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.
- Les réponses recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

**LE RECENSEMENT ET MOI :**

- 1

Un agent recenseur vient chez moi et dépose les questionnaires de recensement.
- 2

Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.
- 3

L'agent recenseur revient les récupérer. Il m'aide à les remplir si je le souhaite.

RECENSEMENT DE LA POPULATION  
2013

➤ Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie

➤ Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2013 : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

➤ Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## Le SICTOM relève le défi !

### Un projet ambitieux pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et ses communes adhérentes : la réduction de 7 % sur 5 ans de la quantité de déchets produite et collectée.

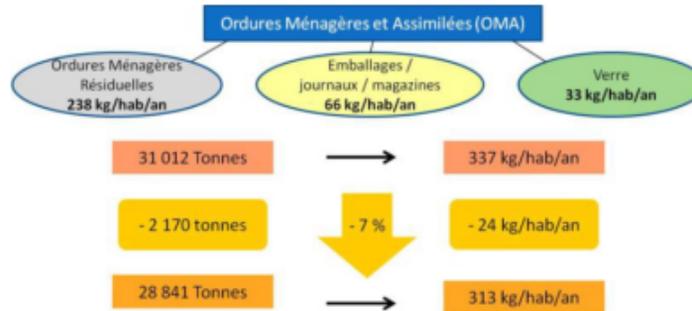
Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE lance son Programme de Prévention des Déchets en partenariat avec l'ADEME, le Conseil Général du Puy-de-Dôme et le VALTOM.

#### De quoi parle-t-on ?

- Il s'agit de l'ensemble des actions à mettre en œuvre afin de **réduire** à la fois la **quantité** mais aussi la **toxicité des déchets** produites sur le territoire,
- Il est prévu pour une durée de **5 ans**,
- Il s'adresse à **l'ensemble des acteurs du territoire** :
  - Collectivités,
  - Administrations,
  - Associations,
  - Commerçants et Artisans,
  - Entreprises,
  - Etablissements d'Enseignement,
  - Particuliers,...

#### Quels sont les objectifs ?

- QUANTITATIF** : Réduire de **7 %** en 5 ans les Ordures Ménagères et Assimilées produites et collectées sur le territoire,



- ECONOMIQUE** : Réduire le montant lié à la collecte et au traitement,

- SOCIAL** : Créer une dynamique de territoire :

- En mobilisant et en impliquant les acteurs,
- En créant une démarche de concertation,
- En informant et en accompagnant les usagers.

Le Programme de Prévention des Déchets est en cohérence avec la situation réelle du territoire et se décline selon les **13 actions** suivantes :

ACTIONS		OBJECTIFS DE REDUCTION	ACTIONS		OBJECTIFS DE REDUCTION
1	Développer le compostage individuel et en pied d'immeuble	871 tonnes	8	Développer les points de collecte des textiles	318 tonnes
2	Promotion de l'autocollant STOP PUB	339 tonnes	9	Réduire la toxicité des déchets	109 tonnes
3	Développer l'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE	2 tonnes	10	Promouvoir le réemploi et la réutilisation des biens d'équipement	181 tonnes
4	Favoriser l'exemplarité des communes	73 tonnes	11	Mener des actions dans les établissements scolaires	39 tonnes
5	L'engagement des commerces, artisans et entreprises	93 tonnes	12	Agir pour limiter le gaspillage alimentaire dans les cantines	11 tonnes
6	L'engagement des professionnels du tourisme	50 tonnes	13	Une communication de proximité auprès du grand public	254 tonnes
7	Promouvoir la prévention des déchets au cours de manifestations	50 tonnes	<b>SOIT UNE REDUCTION TOTALE DE</b>		<b>2 390 tonnes</b>
(supérieure à l'objectif)					

## DEUX ACTIONS sont déjà lancées

### 1/ Le COMPOSTAGE

Pour commander un composteur, c'est facile !

Il suffit de renvoyer ce coupon-réponse à l'adresse suivante accompagné d'un chèque du montant de votre commande : S.I.C.T.O.M ISSOIRE-BRIOUDE – Zone artisanale de Vieille Brioude – BP88 – 43102 Brioude Cédex

Oui, je souhaite acquérir un composteur ( 1 par foyer)

Au tarif préférentiel de :

- 15 euros pour un 320 litres plastique
- 20 euros pour un 620 litres plastique

(fourni avec un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine, les notices de montage et d'utilisation).

NOM.....Prénom.....  
 Adresse.....  
 Commune.....Tel.....  
 MAIL.....

### 2/ Le STOP PUB

OUI à l'information des collectivités  
 NON à la publicité et aux journaux d'annonces



#### Où peut-on récupérer un STOP PUB ?

- au S.I.C.T.O.M Issoire-Brioude,
- dans les Mairies,
- et prochainement dans les salles d'attente.

**Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde...**

**Les bons gestes de prévention aussi...**

### Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

### Quels sont ses dangers?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est **inodore, invisible et non irritant**. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide: dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

### Que faire si on soupçonne une intoxication?

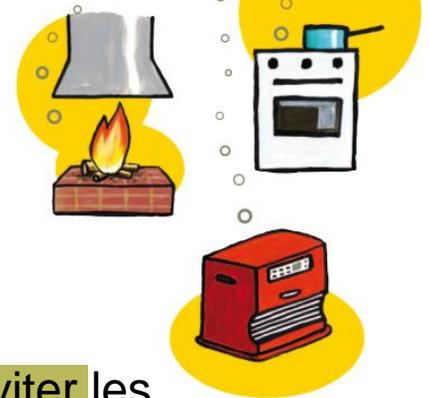
Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

#### Dans ce cas :

- 1 - **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 - **Arrêtez** si possible les **appareils** à combustion.
- 3 - **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 - **Appelez** les secours:
  - 112: Numéro unique d'urgence européen
  - 18: Sapeurs-Pompiers
  - 15: Samu
- 5- **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.



**Le monoxyde de carbone**



### Comment éviter les intoxications?

**Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations:**

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

**Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage:**

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

### Détecteurs de monoxyde de carbone...ce qu'il faut savoir :

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc....



### • L'Alerte :

Lorsque vous faites un numéro d'urgence : le **18** ou **112**, vous êtes en relation avec le Centre de traitement de l'Alerte (CTA) du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) à Clermont-Fd.

Restez calme ! Répondez à toutes les questions qui vous sont posées avec le maximum de précisions !!

**NE JAMAIS RACCROCHER EN PREMIER !!!!**

### • Les interventions :

*Au cours de l'année 2012, les pompiers de Coudes-Montpeyrroux ont effectué 254 interventions de tous types dont 20 à Montpeyrroux !! Certaines peuvent être anodines, d'autres sont vitales pour nos concitoyens : Feu de maison, intoxication au CO ou malaises. Dans ces cas-là les minutes sont très précieuses !*

**PENSEZ À GARER CORRECTEMENT VOS VEHICULES !!**

*Car certains soirs, il est pratiquement impossible d'accéder à beaucoup d'habitations de Montpeyrroux !*



Les Sapeurs-Pompiers de Coudes-Montpeyrroux remercient vivement tous les habitants pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors du passage des calendriers



Une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers permet de former des adolescent(e)s de 14 à 17 ans pour faciliter leur intégration dans le service opérationnel.



Merci à Philippe Laurent et au CS de Coudes pour cet article

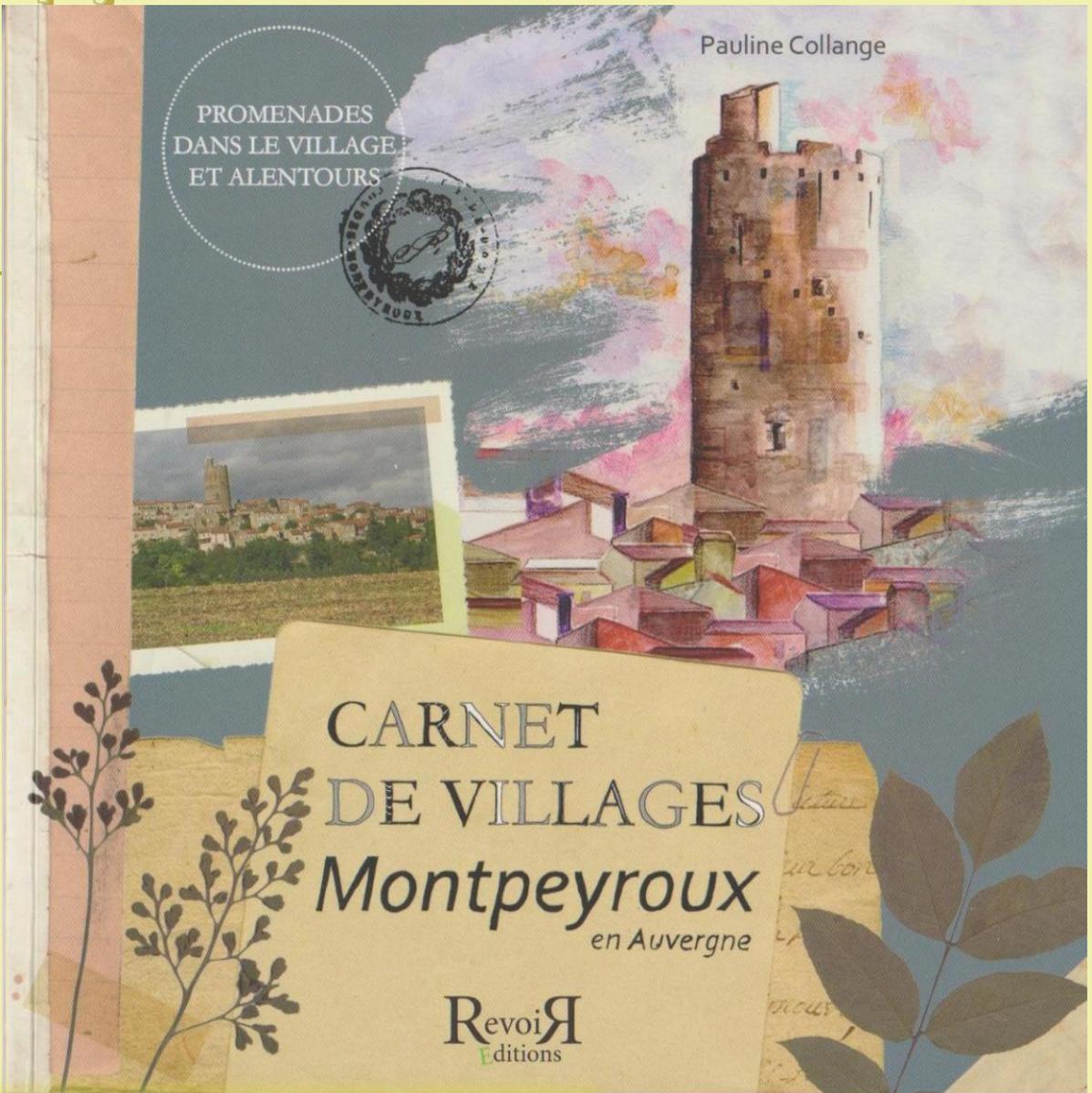
### • Les Secours :

Notre village dépend du territoire d'intervention du Centre de Secours (CS) de Coudes comme Coudes, Parent ou Sauvagnat Ste Marthe.

Le CS de Coudes est équipé d'un VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes) appelé couramment ambulance, d'un CCR (camion-citerne rural) pour les feux en agglomération ou en tout terrain, d'un PMA (poste médical avancé) pour les situations où de nombreuses victimes seraient impliquées, d'un CID (camion d'interventions diverses) pour le traitement d'inondation, de nids de guêpes, d'objets obstruant la voie publique ou menaçant la sécurité des personnes.

### • Les Personnels :

Actuellement, **24 personnes sont opérationnelles** (formées et aptes) plus quelques-unes en indisponibilité pour différentes raisons. Le Chef de Centre est le Lieutenant Alain GAUCHER, son adjoint est le Sergent-chef Richard DUARTE (un ancien de Montpeyrroux !). **Trois personnes de Montpeyrroux font partie de cette équipe de volontaires ; il s'agit de Adeline JOLY**, en cours de formation, de **Amable DE GUERRINE**, 1<sup>ère</sup> classe et de **Philippe LAURENT**, Caporal-Chef.



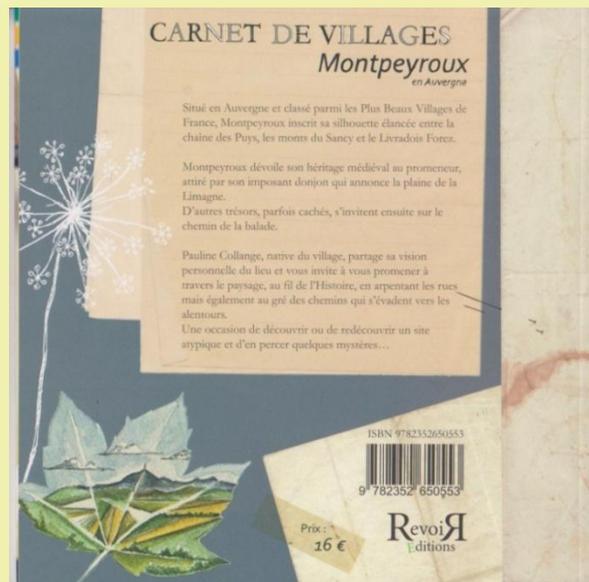
**Pauline Collange,  
native du village,  
nous raconte « Montpeyrroux »  
dans son livre récemment édité .**

**Auteur précoce, Pauline n'a que 26 ans et nous présente le résultat de cinq années de ses recherches menées sur l'héritage médiéval de Montpeyrroux, son architecture, ses trésors cachés, et bien plus encore...**

**Dans celui-ci, elle nous fait partager sa vision personnelle de ce lieu dans lequel elle a grandi et pour lequel sa passion et son admiration sont palpables au fil des pages.**

**Elle a joliment illustré son ouvrage avec ses propres aquarelles.**

**La Municipalité est heureuse de vous présenter le livre élaboré par une jeune habitante du village et édité aux éditions Revoir. Il est vendu 16 euros en mairie .**



### Séance du 18 juillet 2012

**Présents** : P. FONTANIVE, C. BALDIT, S. MEYER, H. VIGIER, J.L. MALLET, R. MANLHIOT, P. LAURENT.

**Absent excusé** : J.P. COULLOMB - procuration à C. ROCHETTE

**Absent** : J.J. SAULNIER.

Le Quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut **délibérer**.

### REGIE MUNICIPALE – TARIFS DES PHOTOCOPIES

Le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser le tarif des photocopies

Copies A4 : 0,18 €

Copies A3 : 0,30 €

Copies couleur pour montage des dossiers urbanisme 0,25 €

Ces recettes entrant dans le cadre de l'institution de la recette municipale par arrêté du Maire de la commune le 12 novembre 1992 et dont les compétences ont été redéfinies le 12 février 1996, seront perçues sous forme d'un carnet à souche type P1.RZ.1.11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, approuve la proposition du maire** et autorise la Régie Municipale à encaisser le produit de la vente qui sera perçu sous forme d'un carnet à souche type P1.RZ.1.11.

### SUBVENTIONS FAÇADES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en possession d'un certain nombre de demandes de subventions façades dans le cadre du Programme Citées de Caractère. Il propose de leur donner une réponse favorable.

**Montant subvention : 40% du montant HT des travaux, plafonnée à 1500 €**

- Mr et Mme CHASSAGNARD Montant des travaux : 5 235,08 € Subvention demandée : 1 500 €

- Mr et Mme CARCANAGUES Montant des travaux : 2 278,00 € Subvention demandée : 911 €

-

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

### DISSOLUTION DU SIVU DU DAUPHINE D'Auvergne

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comité syndical du SIVU du Dauphiné d'Auvergne a voté la dissolution du syndicat lors de sa réunion du 06 avril 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette dissolution étant entendu qu'à la date de la dissolution, les actions programmées dans le cadre du budget auront été menées à bien, le syndicat ne disposant alors ni d'actif ni de passif.

**Séance du 18 juillet 2012 (suite)****ADHESION DES E.P.C.I. AU S.I.E.G. DU PUY DE DOME POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical en date du 19 novembre 2011, décidant à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin qui en ont fait la demande, au S.I.E.G. du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public.

Le Maire indique ensuite aux membres du Conseil, qu'en application des dispositions de l'Article L5212-17 du C.G.C.T. et en tant que commune membre du comité du S.I.E.G. du Puy de Dôme, il convient de se prononcer sur les adhésions de ces deux collectivités..

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage Public;**

prennent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4ème trimestre 2012 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle Eclairage Public à compter du 1er janvier 2013

**ADHESION DES COMMUNES DE COSTAROS ET DE SAINT MARCEL EN MARCILLAT A L'EPF SMAF.**

Le Maire expose que la commune d'EBREUIL, département de l'Allier, par délibération en date du 05 juin 2012, a demandé son adhésion à L'Etablissement Public Foncier.

Le conseil d'administration dans sa délibération du 12 juin 2012 a accepté cette demande et l'assemblée générale de l'EPF réunie le même jour a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF- SMAF doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'adhésion précitée.

**PARTICIPATION A LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE D'EXPOS.**

Le Maire propose au Conseil Municipal que la salle vitrée soit mise à disposition d'artistes pour exposer leurs œuvres pendant l'été en échange d'une participation symbolique de 10 € par artiste exposant.

Ces recettes entrant dans le cadre de l'institution de la recette municipale par arrêté du Maire de la commune le 12 novembre 1992 et dont les compétences ont été redéfinies le 12 février 1996, seront perçues sous forme d'un carnet à souche type P1.RZ.1.11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du maire et autorise la Régie Municipale à encaisser le produit précité qui sera perçu sous forme d'un carnet à souche type P1.RZ.1.11.

**Séance du 18 juillet 2012 (suite)****TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC «CHEMIN DE MONTPEYROUX A NESCHERS »  
(chemin du stade)**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

**ECLAIRAGE «CHEMIN DE MONTPEYROUX A NESCHERS » (chemin du stade)**

Un avant projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy de Dôme auquel la commune est adhérente

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 6 900 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fond de concours égal à 50% de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Eco-taxe, soit :

**3 450,42 €**

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'approuver les travaux d'éclairage public présentés par le Maire

de demander l'inscription de ces travaux au Programme EP 2013 du SIEG

de fixer le fond de concours de la commune au financement des dépenses à 3 450, 42 € et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire

**REMBOURSEMENT ASSURANCE – Bris plaque de rue en lave émaillée**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux dommages causés par un véhicule du SICTOM sur une plaque de rue en lave émaillée, l'assurance propose un dédommagement de 390 € correspondant à la facture de CREALAVE à Romagnat (63) pour la fabrication d'une nouvelle plaque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de l'indemnité de dédommagement de 390€ par la SMACL.

**REPRISE ANCIEN TRACTEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'achat d'un nouveau tracteur, le garage propose la reprise de l'ancien tracteur LANDINI pour la somme de 11 960 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reprise de l'ancien tracteur pour la somme de 11 960 €.

### Séance du 26 septembre 2012

**Présents** : P. FONTANIVE, C. BALDIT, J.P. COULLOMB, P. LAURENT, S. MEYER, J.J. SAULNIER. J.L. MALLET.

**Absent excusé** : vote par procuration : R. MANLHIOT (procuration à C. ROCHETTE)

**Absents** : H. VIGIER.

*Secrétaire de séance* : J.P. COULLOMB.

### **OBJET : SUBVENTION DETR 2011 – SALLES EXPOS RUE DES CAVES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation d'un immeuble de bourg sis rue des caves, sur les parcelles cadastrales AA 160 et 172. L'opération vise la reconstruction, la restauration, la protection et la mise en valeur des bâtiments à des fins communales et salles d'expositions pour les visiteurs.

Afin d'optimiser ce financement, Monsieur le Maire propose qu'il soit fait appel au financement du Conseil Régional au titre des plus beaux villages de France et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

**Le coût prévisionnel des investissements est le suivant :**

Travaux	103 000 €
Maîtrise d'oeuvre	14 600 €
Bureau d'étude	1 400 €
Assistance administrative	5 000 €
Coordination SPS	1 000 €
	-----
<b>Total HT</b>	<b>125 000 €</b>

**Le plan de financement prévisionnel est le suivant :**

Conseil régional	50 000€
DETR	37 500 €
Ministère de l'intérieur	10 000 €
Participation communale	27 500 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve le projet et son plan de financement,
- autorise le Maire à déposer un dossier de demande de financement DETR programme 2011, gros travaux bâtiments communaux,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme, et atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention.

### Séance du 30 octobre 2012

**Présents** : P. FONTANIVE, C. BALDIT, R. MANLHIOT, J.P. COULLOMB, S. MEYER, H. VIGIER, J.L. MALLET.

**Absent excusé - vote par procuration** : J.J.SAULNIER: pouvoir à J.L. MALLET

**Absents** : P. LAURENT

**Secrétaire de séance** : J.L. MALLET

### MODIFICATION DES STATUTS DES COTEAUX DE L'ALLIER

VU l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1994 portant création de la Communauté de Communes dénommée « des Coteaux de l'Allier » modifié par arrêtés du 5 décembre 1995, 30 décembre 1996, 27 mai 1998, 10 juin 1998, 22 mai 2000, 18 décembre 2000, 5 novembre 2004, 22 septembre 2006, 6 Mars 2009, 17 juin 2010 et du 5 août 2011 est composée des communes d'Aulhat-Saint-Privat, Brenat, Flat, Montpeyroux, Orbeil, Saint-Babel, Saint-Yvoine et Usson.

VU la délibération du 23 octobre 2012 de la Communauté de Communes des Coteaux de l'Allier approuvant la modification des statuts,

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

- **de modifier** l'article B-2 « Politique du logement et du cadre de vie. » du chapitre B COMPETENCES OPTIONNELLES des statuts communautaires en remplaçant la rédaction actuelle du premier alinéa par les termes suivants :

« Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées :

Réalisation de logements sociaux et de logements avec prêt conventionnés à partir d'opérations concernant deux logements groupés, en neuf et en réhabilitation. Les logements sociaux construits par chaque commune membre, avant son adhésion à la communauté, continuent à relever de sa compétence».

- **de modifier** l'article B-4 « Action sociale d'intérêt communautaire. » du chapitre B COMPETENCES OPTIONNELLES des statuts communautaires en remplaçant la rédaction actuelle par les termes suivants :

a) Mise en place et gestion d'un relais d'assistantes maternelles.

b) Politique de la petite enfance et de la jeunesse, en direction la de la catégorie des 0 - 12 ans révolus :

- Création d'équipements,
- Gestion et entretien de tous les équipements existants ;
- Toutes actions ou animations à destination de la tranche d'âge.

c) Restauration scolaire :

- Création d'équipements,
- Gestion et entretien de tous les équipements existants.

-**de demander** à Monsieur le Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy de Dôme de prendre acte de cette décision et, en la présence de la majorité requise des communes membres, de modifier en conséquence les statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de l'Allier par arrêté.

### Séance du 20 Novembre 2012

Présents : R. MANLHIOT, P. FONTANIVE, J.P. COULLOMB, J.L. MALLET, P. LAURENT, S. MEYER, H. VIGIER.

Absents excusés - vote par procuration : C.BALDIT - procuration à C.ROCHETTE

J.J.SAULNIER - procuration à P.FONTANIVE

### ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CÔTEAUX DE L'ALLIER POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX.

- Vu l'article L.5214-16 du CGCT et plus précisément le paragraphe V qui indique que le montant attribué ne peut dépasser la part autofinancée par la commune.

- Vu la délibération en date du 23 octobre 2012 du conseil communautaire de la CCCA accordant un fond de concours à la Commune de Montpeyroux de 2 274 € pour la création d'une aire de jeux.

Considérant le plan de financement de cette opération soit :

Montant de l'opération HT : 5 260,00 €

Montant des subventions obtenues et sollicitées : 2 274,00 €

-----

Autofinancement de la Commune : 2 986,00€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de ce fonds de concours par la CCCA. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité,

D'accepter le fond de concours de 2 274,00 € de la CCCA,

D'approuver le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

### tRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - ILLUMINATIONS 2012 / 2013

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'Eclairage Public suivants :

ILLUMINATIONS 2012 / 2013

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de-Dôme auquel la commune est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 2 700 euros H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité le 15/11/2008, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux demandant à la Commune un fonds de concours égal à :

50% sur 2 256,00 € = 1 128,00 €

80% sur 444,00 € = 355,20 €

Total 1 483,20 €

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Monsieur le Maire précise que le montant de la T.V.A sera récupéré par le SIEG par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°- d'approuver l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public présenté par Monsieur le Maire,

2°- de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,

3°- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1 483,20 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,

4°- de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

**Séance du 20 Novembre 2012 (suite)****NUMEROTATION DES VOIES**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aujourd'hui, les habitants de Montpeyrroux ne bénéficient pas d'une accessibilité homogène. L'amélioration de la desserte des habitants doit être un objectif commun aux différents acteurs du territoire afin que chaque administré ou client ait une adresse qui lui permette d'être reconnu par les différents services : secours, soins, dépannage, livraison, courrier...

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Poste pour numéroter les rues de la commune. Afin de réaliser cette opération, il conviendrait de créer une commission et de signer avec la Poste une convention de partenariat pour définir les engagements de chacune des parties.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
approuve le principe de numérotation des rues de la commune  
nomme comme membres de la commission :

Christophe ROCHETTE, Maire

Philippe LAURENT, Conseiller Municipal

Henri VIGIER, Conseiller Municipal

**autorise le Maire à signer la convention d'engagement et de partenariat**

**SUBVENTION TENNIS CLUB DE COUDES**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du RPI Coudes-Montpeyrroux, des cours de tennis sont donnés aux enfants de la commune par le Tennis Club de Coudes. Il propose d'attribuer une participation de 200 euros au Tennis Club de Coudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

**SUBVENTIONS FACADES**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en possession d'une demande de subvention façade dans le cadre du Programme Citées de Caractère. Il propose de lui donner une réponse favorable.

Montant subvention : 40% du montant HT des travaux, plafonnée à 1500 €

Mme SAGNELONGE Sylvie      Montant des travaux : 5 252,00 €      subvention demandée : 1 500 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

**VENTE DE TERRAIN FERME PEDAGOGIQUE**

Le Maire FAIT PART au Conseil Municipal de la proposition de Mme TAUVERON Michèle portant sur l'achat du terrain qu'elle occupe actuellement en location et location vente pour la ferme pédagogique, cadastré ZE 131 – La Moulurette, d'une contenance de 1ha 57a 17ca.

Conformément au bail emphytéotique, la vente s'effectuera à la locataire, Madame Michèle TAUVERON et/ou sa fille, Mademoiselle Auriane TAUVERON, à concurrence de 50 % chacune en indivision ou en démembrement de propriété, l'usufruitière étant dans ce cas Madame Michèle TAUVERON (50% compte tenu de son âge), et la nu-proprétaire Mademoiselle Auriane TAUVERON (50% également).

La vente pourra aussi s'effectuer aux mêmes conditions à une société civile ou Groupement Foncier Agricole (GFA), dont Madame Michèle TAUVERON et Mademoiselle Auriane TAUVERON seront les seules associées à 50 % chacune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour : 6 – contre : 1 – abstentions : 3, accepte le principe de la vente du terrain concerné.**

### Séance du 19 décembre 2012

**Présents :** P. FONTANIVE, C. BALDIT, J.P. COULLOMB, P. LAURENT, S. MEYER, H. VIGIER.

**Absent excusé - vote par procuration :** R. MANLHIOT - procuration à C.ROCHETTE

**Absents :** J.L. MALLET, J.J. SAULNIER.

**Secrétaire de séance :** J.P. COULLOMB

#### **REPARTITION DOTATION ANIMATION LOCALE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Conseil Général l'informant de l'octroi d'une somme de 500 € à verser pour l'aide à animation et à la culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer cette somme au financement du livre sur Montpeyroux.

#### **RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR**

Vu le recensement prévu du 17 janvier au 16 février 2013 sur la commune de Montpeyroux, le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent recenseur pour réaliser ce travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- mandate le Maire pour recruter un agent recenseur et prendre l'arrêté correspondant
- fixe la rémunération de l'agent recenseur à 1000 € net.

#### **REPARTITION DES FRAIS D'ACTUALISATION EPF SMAF**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'opération : achat EPF SMAF - vente AUDEBERT de la parcelle AA 784, il était convenu que les frais d'actualisation de l'EPF SMAF, dus au retard de dossier de Mr et Mme AUDEBERT, leur seraient imputés.

Les frais s'élèvent à 731,41€ et le Maire propose de facturer ce montant à Monsieur et Madame AUDEBERT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

#### **INDEMNITE DE CONSEIL AU PERCEPTEUR**

Le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor Chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le conseil Municipal considérant :

- Que Monsieur Bernard DUMAZEDIER a cessé ses fonctions de Receveur Municipal à compter du 31/07/2012
- Que Monsieur Bruno FLATRES a pris ses fonctions de Receveur municipal à compter du 01/08/2012

Chacun en leur qualité de conseiller économique et financier de la commune, décide, à l'unanimité :

- D'allouer à Monsieur Bernard DUMAZEDIER, l'indemnité de conseil fixée au taux plein tel qu'il est défini à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pour 210 jours de gestion
- D'allouer à Monsieur Bruno FLATRES, l'indemnité de conseil fixée au taux plein tel qu'il est défini à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pour 150 jours de gestion et pour la durée de ses fonctions.

La dépense correspondante sera inscrite au Budget communal à l'article 6225.

### Séance du 19 décembre 2012

#### SUBVENTIONS FACADES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en possession de 2 demandes de subvention façade dans le cadre du Programme Citées de Caractère. Il propose de leur donner une réponse favorable.

Montant subvention : 40% du montant HT des travaux, plafonnée à 1500 €

M. ROURE Romain                      Montant des travaux : 12 600,00 €                      subvention demandée : 1 500 €

M. et Mme CAMBOLY Michel      Montant des travaux : 7 200,00 €                      subvention demandée : 1 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition

#### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL 2012 - N°4

Le Maire EXPOSE au Conseil Municipal qu'il est en possession :

d'un devis TTC de 1 087,72 € pour le renouvellement des extincteurs de la commune (date de validité expirée).

Cette dépense peut être affectée à l'investissement

de 2 factures d'investissement pour lesquelles il est nécessaire d'approvisionner le compte pour règlement

II PROPOSE :

- de créer un programme n° 48 «extincteurs» article 2156

-d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section	Sens	Article	Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement	Dépenses	21568-Extincteurs	48		1100,00
Investissement	Dépenses	020-Dépenses imprévues		1100,00	
Investissement	Dépenses	2315-Travaux	39	4200,00	
Investissement	Dépenses	2312-Espaces verts	45		2600,00
Investissement	Dépenses	2313-Constructions	44		1600,00
TOTAL		Recettes Dépenses		5300,00	5300,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits au Budget 2012 indiqués ci-dessus.

#### CONVENTION GR

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de GR 300 reliant le Mont St Michel au Puy en Velay. Ce GR venant d'Authezat par le chemin rural du Poux, traverserait Montpeyrroux par le village pour rejoindre Coudes par la « coursière ».

Ce projet fera l'objet d'une convention et d'un balisage rouge et blanc. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise le Maire à signer la convention.

#### VENTE LIVRES SUR MONTPEYROUX

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'édition du livre sur Montpeyrroux qu'il propose de mettre en vente au public au prix de 16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

### Travaux en cours

#### De nouveaux jeux extérieurs dans un plus grand espace

Dans le bulletin municipal n°5 de Janvier 2011, il vous était annoncé que les jeux d'enfants situés vers le stade pourraient être déplacés dans la carrière à la condition que ce projet, mené en concertation avec un Architecte paysagiste, ne nuise pas à la beauté du site.



En tenant compte de ce dernier critère, et en considérant que la proximité de la route pouvait présenter un danger pour les enfants, nous avons préféré opter pour l'agrandissement de l'espace actuel en l'équipant avec trois nouveaux jeux, et en améliorant son confort par la plantation d'arbres (dont 1 arbre offert par le Conseil Général) et par la pose d'une nouvelle clôture (actuellement en cours de finition). Travaux réalisés par les employés municipaux.

#### Les travaux d'aménagement du logement locatif situé Montée des Vignerons avancement à grands pas

Ils sont réalisés à notre convenance car nous n'avons pas souscrit à l'intervention d'un architecte et d'un maître d'œuvre, ce qui nous a permis de réduire les frais de cette opération.

#### Changement des huisseries des logements locatifs (ancienne école)



### Travaux programmés pour 2013

... sans oublier de citer les travaux quotidiens d'entretien de la commune, dont ceux qui ne sont pas prévisibles et auxquels il faut faire face dans l'urgence.

#### Le pied du Donjon

va faire peau neuve avec un aménagement paysager dans lequel, dallage et plantations viendront embellir ce lieu. Ces travaux seront subventionnés à 100% par la Communauté de Communes.



#### Des toilettes publiques

seront créées dans une ruine communale située au parking de la Moulerette. Ces travaux seront subventionnés en totalité par la Communauté de Communes.

### Travaux programmés pour 2013

Les appels d'offre de ces deux projets seront lancés courant Février 2013 pour des travaux programmés en été pour le premier, et en automne pour le second.

Aménagement de la ruine située rue des Caves en vue de créer 2 salles d'exposition



Aménagement paysager de l'espace en friches situé rue de la poterne



Dans le cadre des actions menées avec notre Communauté de commune, figure le projet de restaurer le petit patrimoine.

Les 2 projets proposés par notre commune (présentés ci-contre) ont été retenus et seront financés par la Communauté de commune

Restauration de la fontaine du Fraisse



Restauration de l'ancienne grue d'extraction de pierres (située dans la carrière)

Le projet de création d'un lieu de stationnement dans le bourg (avec accès rue de la Reine/rue des Granges), est retardé par la difficulté à acquérir le terrain. En effet, l'un des héritiers domicilié en Algérie est actuellement difficilement joignable. Mais nous espérons que ce projet pourra se concrétiser en 2014.

C'est par un beau soleil de ce dimanche 9 décembre 2012, que les aînés de la commune se sont dirigés vers la salle des fêtes pour partager un bon repas et un grand moment de convivialité.



Les aînés réunis autour d'un repas.



L'arbre de Noël des enfants

**Les enfants se sont retrouvés le samedi 15 décembre** dans la salle culturelle pour assister à la cérémonie de Noël organisée par le CCAS et la Mairie. Durant toute l'après-midi, **des instants d'émotion et des éclats de rires** ont envahi la salle. La manifestation a débuté par **un fabuleux spectacle** qui les a entraînés dans les aventures de Saber le Dromadaire. Les enfants ont été captivés par cette représentation à laquelle ils ont pu participer avec beaucoup de plaisir. **L'arrivée du père Noël**, chargé de cadeaux, a apporté une note de magie. **Un goûter leur a été servi** avant de clôturer cette belle fête.

**D**imanche 25 Novembre, à l'invitation de la **Bibliothèque Municipale** et de l'association « **Les choucas** » les habitants de Montpeyroux se sont retrouvés pour présenter ou découvrir leur « **Village d'Autrefois** » à travers différentes photos anciennes mises en exposition ou présentées sous forme de diaporama.

### Montpeyroux a fait parler ses photos anciennes



**U**n beau rendez-vous dans une ambiance des plus conviviales où chacun y est allé de ses souvenirs ou de ses questions. Celui-ci s'est achevé en fin d'après-midi autour d'un goûter et dans la perspective d'une nouvelle rencontre.



### Les doyennes du village ont été honorées

**A**près avoir salué les invités du jour, le maire, a mis à l'honneur les deux doyennes du village, **Mme Cécile Lacombe** (née en 1913) et **Mme Marguerite Lionnet** (née en 1920) et a remercié l'ensemble des personnes qui ont participé à cette manifestation très réussie.





**Quand migrent  
les cigognes...  
...une petite halte  
s'impose à  
Montpeyroux**



**Et quand Montpeyroux  
se prend une bonne saucée...**

Photo prise le 8/7/2012 à 18h



Les 162 élèves de l'école primaire ont fait leur rentrée, cartable au dos, le mardi 4 septembre 2012, 25 petits faisaient ainsi connaissance avec les lieux. Mme Ceyras Christelle nous a quittés et c'est Mme François Delphine qui prend en charge la classe de CE1.

Classe de Petite section	25 élèves	Mme Begon Fanny Mme Rigaud Laetitia
Classe de Moyenne Section et Grande Section	24 élèves	Mme Verdier Armelle Mme Rigaud Laetitia
Classe de Grande Section et CP	25 élèves	Mme Cortes Françoise
CE1	21 élèves	Mme François Delphine Mme Rigaud Laetitia
CE2	21 élèves	Mme Tournon Caroline Mme Rigaud Laetitia
CM1	27 élèves	Mme Mouret Caroline
CM2	19 élèves	M Delphaut Eric

### LA SEMAINE DU GOÛT



Comme chaque année, la semaine du goût est l'occasion d'apprentissages pour les élèves de maternelle.

Cette année, le thème choisi était « les saveurs ». Ainsi, chaque jour, les enfants ont pu goûter des aliments sucrés, salés, acides et amers grâce à la participation et à l'inventivité des familles qui ont apporté des choses très variées





Les deux classes de maternelle ont participé « artistiquement » en illustrant le programme de la Semaine de la Solidarité Internationale à l'aide de deux « solispères ».

Une solispère est une construction visuelle (le plus souvent symétrique) inspirée de la structure esthétique du mandala, et les solispères réalisées devaient symboliser les « Droits à l'essentiels » comme le droit à l'eau, la nourriture, un toit et l'école.



Solispère réalisée par les élèves



Solispère réalisée par les élèves

Vous pouvez retrouver ces deux solispères sur le programme de la semaine de la solidarité internationale:

[http://www.cerapcoop.org/images/pdf/Actualites/SI/2012/programme\\_semaine\\_2012.pdf](http://www.cerapcoop.org/images/pdf/Actualites/SI/2012/programme_semaine_2012.pdf)

## Le Puy-de-Dôme en relief

Mardi 25 septembre, les élèves de CM2 se sont rendus dans les bâtiments du Conseil Général de Clermont Fd pour parcourir l'exposition « M'as-tu-vu ? : 150 ans de photos en relief dans le Puy-de-Dôme ». Ils ont été accueillis par les organisateurs de l'exposition.

Dans un premier temps, l'histoire de la photographie a été abordée, et plus particulièrement celle de la prise de photos donnant l'illusion du relief. De nombreux appareils de prise de vues étaient exposés, ainsi que des vues « en relief » du XIX<sup>e</sup> siècle, visibles à l'aide de stéréoscopes.

Puis les enfants, armés de deux de paires de lunettes, ont pu parcourir les paysages de notre département au travers des photos de Fernand Ladoux (1 865 – 1 941) et de David Romeuf (clermontois né en 1 969), qui réalisent des anaglyphes, photos visibles avec des lunettes aux deux verres colorés (rouge/cyan).

Il faut noter que ce photographe interviendra dans la classe à la fin de l'hiver pour expliquer aux enfants comment il s'y prend pour donner cette impression de relief. Les CM2 mèneront ensuite un projet de réalisation de photos « en relief ».

A l'issue de la visite, il nous a été remis gracieusement plusieurs paires de lunettes. Vous pouvez voir de nombreuses photos de David Romeuf sur le site :

<http://www.david-romeuf.fr/albums/>





### Des arbres habillés

Les élèves de CM2 se sont rendus au musée Bargoin pour y parcourir rapidement l'exposition « Tissus remarquables ». Nous nous sommes particulièrement intéressés aux arbres rencontrés sur le boulevard Ballainvillier. Une association de tricot de Clermont Ferrand avait en effet recouvert les troncs d'une quinzaine d'arbres par leurs réalisations en tricot, crochet et couture.

Toutes les classes de l'école de Coudes se sont mises au travail à la rentrée des vacances de Toussaint pour habiller les arbres de leur cour. De nombreux parents et grand-parents s'associent au projet, ainsi que les membres du club de couture de Coudes, en intervenant ponctuellement dans les classes. Il est programmé d'habiller nos arbres avant les vacances de février pour les aider à passer cette période de froid...



### Décoration des sapins de Noël

Les enfants de la classe de Grande Section ont répondu à la demande de la municipalité de Montpeyroux en confectionnant des emballages cadeaux pour décorer les sapins de Noël installés à l'entrée du village. La Municipalité les en remercie beaucoup.





# L'ARKOSE

**29 JUILLET 2012**

**COURSE DE CAISSES A SAVON**

Comme prévu nous avons organisé cette manifestation qui était une première pour notre village.

Après avoir vaincu tous les obstacles administratifs, tout s'est parfaitement déroulé grâce d'abord au temps magnifique mais aussi à l'implication d'une soixantaine de bénévoles, à la compréhension des riverains et à l'aide de la municipalité : Un grand merci à tous !

Le circuit a été très apprécié par les coureurs qui se sont bien employés pour le plaisir des très nombreux spectateurs. Nous avons pu servir plus de 250 repas à midi et offrir le repas du soir aux bénévoles toujours dans une ambiance très conviviale.

Suite aux encouragements de beaucoup d'entre vous, il a été décidé de reconduire cette manifestation pour 2013 ou 2014 en essayant d'en améliorer encore l'organisation. Date à suivre...

**10 NOVEMBRE 2012 FÊTE DES VENDANGES  
autour de l'Alambic**

Cet événement reste un classique mais cette année nous avons enregistré un record de fréquentation, plus de 150

repas servis dans une très bonne ambiance. C'est un bel encouragement pour notre association. Le marché couvert et l'animation ont permis, encore une fois, d'embellir cette journée malgré un temps capricieux.

Bien évidemment cette manifestation sera reconduite en 2013.

**2 MARS 2013 CARNAVAL DES ENFANTS**

Le traditionnel carnaval aura lieu le samedi 2 mars 2013. Tous les enfants du village sont conviés à participer à cette manifestation gratuite, ils y retrouveront Monsieur Carnaval, un goûter et des animations.



Renseignement : Bernard CHASSAING 06.62.64.23.37



l.arkose@live.fr



Cette année encore, grâce à vous tous, les manifestations se sont déroulées dans la bonne humeur.

La troisième édition de Dédal'Art a remporté un franc succès. Tous les artistes ont souligné l'accueil chaleureux qui leur a été fait. Les visiteurs ont pu profiter d'une belle journée ensoleillée pour découvrir tranquillement les œuvres de chacun.

Nous vous adressons à tous, nos meilleurs vœux pour l'année 2013

**LES CHOUCAS**



## Association des CHASSEURS



*L'Association des Chasseurs vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013*



### L'Association Vivacité poursuivra ses activités en 2013 avec:

- d'une part, l'ATELIER MUSICAL du mercredi à destination des enfants
- d'autre part, de nouvelles ANIMATIONS culturelles et musicales dans le village

✓ **Nous adhérons également à l'AFVA** (association des Forts Villageois d'Auvergne) qui réunit communes, associations, particuliers, et dont le siège se situe à la Maison des Forts à LA SAUVETAT. En rapport étroit avec Mr Gabriel FOURNIER, historien médiéviste, la DRAC, La FONDATION du PATRIMOINE, l'AFVA s'investit dans la découverte et la restauration des FORTS et ENCEINTES VILLAGEOISES. Pour plus de renseignements, nous contacter au 04.73.96.91.28 ou au 04.73.96.60.46. Des visites commentées par Mme Annick DRABER vous seront proposées courant 2013.



**Le Programme Musical de 2013 débutera en JUIN**, dans le cadre de la **fête de la musique**, avec les élèves de notre atelier qui marquera ses 10 ans d'existence. D'autres ateliers de musique et de chant seront invités à nous rejoindre.

**Dans la continuité des soirées musicales** de juillet 2011 et 2012, nous étudions actuellement les propositions qui nous sont faites pour 2013.

✓ **L'animation «Les ARTS JAPONAIS»** prévue pour 2012 est reportée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

### « CONCERTS ÉTÉ 2012 »



**L'association remercie** toutes les personnes qui ont participé à leur bon déroulement :

- La Municipalité
- La Communauté de Communes
- Les employés municipaux souvent sollicités
- Le public chaleureux et conquis

**Nous vous espérons de plus en plus nombreux**

**AVEC NOS MEILLEURS VOEUX  
POUR LA NOUVELLE ANNÉE**

Ci-dessous, information transmise par M. Michel SANCHEZ,  
Secrétaire du Comité local FNACA



### Loi du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Le Conseil constitutionnel, Vu la Constitution ;

Vu l'[ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958](#) modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu les observations du Gouvernement, enregistrées le 22 novembre 2012 ;

Le rapporteur ayant été entendu ;

1. Considérant que les sénateurs et députés requérants défèrent au Conseil constitutionnel la loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ; qu'ils mettent en cause les conditions d'examen de la proposition de loi au Parlement, qui ne respecteraient pas les articles 3, 24, 25, 27, 39 et 45 de la Constitution non plus que l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ; que les députés requérants contestent également l'absence de portée normative de la loi déférée et la méconnaissance de son domaine de compétence par le législateur ainsi que de l'objectif de valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi ;

2. Considérant, d'une part, que la proposition de loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, examinée par l'Assemblée nationale dans le texte adopté par la commission saisie en application de l'article 43 de la Constitution, a été adoptée sans modification le 22 janvier 2002 ; que le Sénat a adopté cette proposition de loi sans modification le 8 novembre 2012 ; que, par suite, la loi qui est déférée au Conseil constitutionnel a été examinée successivement dans les deux assemblées du Parlement et adoptée dans les mêmes termes conformément à l'article 45 de la Constitution ; que sa procédure d'adoption n'est en outre contraire à aucune autre disposition de la Constitution ;

3. Considérant, d'autre part, que l'article 1er de la loi déférée institue « une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc » ; que, selon son second article, cette journée « ni fériée ni chômée, est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie » ; que ces dispositions, qui ne sont pas entachées d'inintelligibilité, ne méconnaissent aucune exigence constitutionnelle,

Décide :

#### Article 1

La loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc est conforme à la Constitution.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 29 novembre 2012, où siégeaient : M. Jean-Louis DEBRÉ, président, M. Jacques BARROT, Mme Claire BAZY MALAURIE, MM. Guy CANIVET, Michel CHARASSE, Renaud DENOIX de SAINT MARC, Valéry GISCARD d'ESTAING, Mme Jacqueline de GUILLENCHMIDT, MM. Hubert HAENEL et Pierre STEINMETZ.

### LOI n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (1) NOR: DEFX1236680L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2012-657 DC en date du 29 novembre 2012 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

#### Article 1

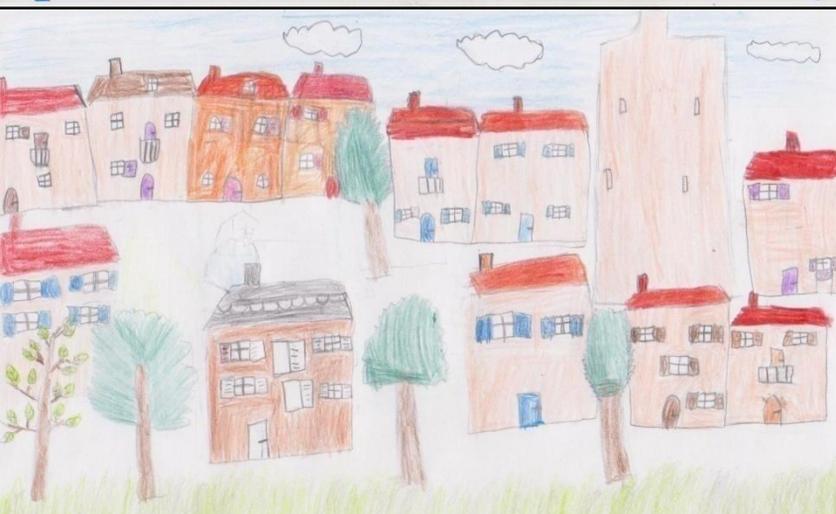
La République française institue une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

#### Article 2

Cette journée, ni fériée ni chômée, est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Les enfants de Montpeyroux ont répondu à l'appel du dernier bulletin municipal, dans lequel il leur était demandé de dessiner Montpeyroux.

Nous pouvons féliciter ces nouveaux jeunes artistes du village, dont les dessins ont été mis sous cadre. Ils sont actuellement exposés en Mairie.



Tous les enfants du village seront accueillis pour le prochain goûter, le **Samedi 16 mars à 16h** dans la salle de la mairie. Et nous serons heureux de recevoir d'autres dessins, si vous le souhaitez.